

Informations clés pour l'investisseur



Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation juridique, afin de vous aider à comprendre les caractéristiques de ce Compartiment et les risques associés à tout investissement dans celui-ci. Il vous est conseillé de le lire pour décider en toute connaissance de cause d'investir ou non.

Equity ESG Euro Zone (le « Compartiment ») est un Compartiment de Swiss Life Funds (LUX) (le « Fonds »)

(EUR) I - Cap - ISIN LU1247740126

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers Luxembourg (la **Société de gestion**).

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Le compartiment vise à générer une croissance du capital à long terme. En outre, un objectif extra-financier est associé, ce qui se traduit par l'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (« critères ESG »).

Politique d'investissement

Le compartiment est considéré comme un Produit relevant de l'Article 8 en vertu du règlement SFDR. Le compartiment investit au moins les deux tiers de ses actifs dans des actions émises par des sociétés à forte capitalisation boursière dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union monétaire européenne. Le compartiment ne peut investir plus d'un tiers de ses actifs dans d'autres instruments financiers. Les investissements dans d'autres compartiments sont limités à 10 % des actifs.

Le compartiment investit et/ou est exposé à un portefeuille diversifié d'actions de grandes sociétés capitalisées domiciliées dans un État membre de l'Union monétaire européenne.

Le compartiment est géré activement et utilise l'indice MSCI Euro TR Net Index (EUR) comme indice de référence. Le compartiment ne cherche pas à répliquer son indice de référence et son allocation peut s'écarter de celle de l'indice. En effet, le gestionnaire de portefeuille a un pouvoir discrétionnaire sur la composition de son portefeuille, sous réserve des objectifs, politiques et restrictions d'investissement énoncés. Il peut, à son entière discrétion, investir dans des sociétés ou des secteurs qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence afin de tirer profit d'opportunités d'investissement spécifiques.

Pour atteindre son objectif, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dont le prix dépend de la performance d'autres instruments financiers (dérivés).

Afin d'assurer une gestion efficace, le compartiment peut prêter des titres à des tiers et recourt à cet effet à différentes techniques.

Le compartiment peut contracter des prêts dans certaines circonstances, mais il ne peut emprunter plus de 10 % de ses actifs.

Informations spécifiques sur les actions

Vous pouvez demander la vente de vos actions quotidiennement, sauf dans certaines circonstances (voir prospectus).

Aucune distribution de dividende n'est envisagée. Tout revenu provenant du portefeuille est réinvesti.

Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.

Recommandation : ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les sept prochaines années.

Définitions

Compartiment géré activement : il s'agit d'un compartiment dont le gérant dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition de son portefeuille, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement énoncés.

Critères ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (« ESG »), qui peuvent être utilisés par un compartiment à des fins d'investissement responsable.

- **Environnement** : réchauffement climatique (par ex. intensité des émissions de carbone, empreinte carbone), épuisement de l'eau et d'autres ressources, pollution.

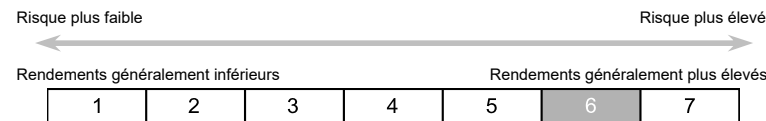
- **Social** : droits humains, esclavage moderne et travail des enfants, développement du capital humain, conditions de travail et qualité des produits.

- **Gouvernance** : qualité du Conseil d'administration, critères de rémunération, structure du capital et corruption.

- **Règlement SFDR** : règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

- **Produit relevant de l'Article 8** : le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Définition de l'indicateur de risque et de rendement

L'indicateur de risque vise à vous fournir une indication de l'évolution du cours des actions. Cette catégorie 6 implique que le cours de l'action est soumis à une fluctuation élevée. Le risque de perte, ainsi que le rendement attendu, peuvent donc être élevés. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».

Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable pour l'avenir. L'indicateur de risque indiqué n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps. Il n'existe aucune garantie ou protection du capital sur la valeur du Compartiment.

Motif pour lequel le Compartiment est classé dans cette catégorie de risque

Les investissements en actions comportent un risque élevé, contrôlé par une sélection et un suivi actifs. En contrepartie, ils offrent des opportunités de rendement significatives.

Les risques suivants peuvent ne pas être entièrement pris en compte par l'indicateur de risque et peuvent revêtir une importance significative pour ce Compartiment :

Risque lié à la gestion : le risque que les techniques de gestion de portefeuille qui ont produit de bons résultats dans des conditions de marché normales se révèlent inefficaces dans des conditions inhabituelles.

Risque de liquidité : le risque qu'un ou plusieurs des investissements des fonds deviennent difficiles à évaluer ou à vendre au moment et au cours souhaités.

Risque lié aux instruments dérivés : le risque que certains instruments dérivés se comportent de façon inattendue ou exposent le fonds à des pertes nettement supérieures au coût de l'instrument dérivé.

Risque opérationnel : le risque de défaillances ou de retards des processus opérationnels peut avoir des répercussions négatives sur le Fonds.

Risque de conservation : la conservation des actifs, surtout à l'étranger, peut entraîner un risque de perte résultant de la possibilité que le dépositaire ou le sous-dépositaire devienne insolvable, manque à ses obligations de diligence nécessaire ou adopte un comportement abusif.

D'autres risques d'investissement sont décrits à la section « Risques » du prospectus.

FRAIS

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il ne soit investi et/ou que le produit de votre investissement ne vous soit distribué. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour prendre connaissance des frais réels.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année :

Frais courants	0,70%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances :

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

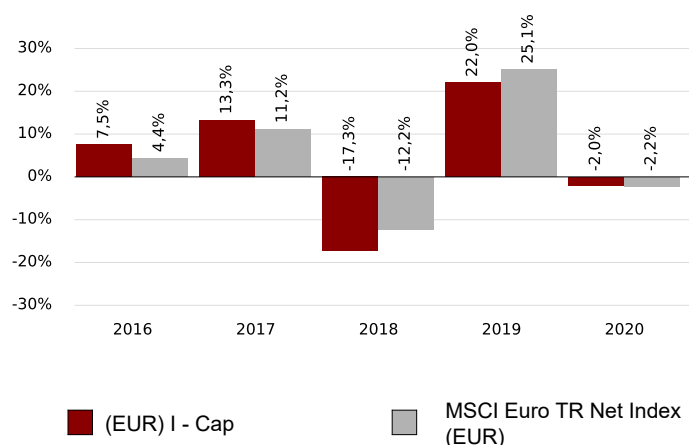
Le montant des frais courants est basé sur les frais de l'exercice clos le 31 août 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants n'englobent pas ce qui suit :

- commissions de performance ; et
- coûts des opérations de portefeuille, sauf si le Compartiment s'acquitte des frais d'entrée/de sortie lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer au prospectus, disponible à l'adresse www.funds.swisslife-am.com.

PERFORMANCE PASSÉE



- Le diagramme de performances ci-dessous ne constitue pas un indicateur fiable des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais imputables au Compartiment.
- Le Compartiment a été créé en 1999.
- La catégorie d'actions (EUR) I - Cap a été lancée en 2015.
- Les performances passées ont été évaluées en euro.
- La performance du Compartiment n'est pas liée à celle de l'indice de référence. L'indice de référence doit être utilisé uniquement à titre de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Société de gestion** : Swiss Life Asset Managers Luxembourg.
- **Dépositaire** : Société Générale Luxembourg.
- **Documents** : de plus amples informations sur le Compartiment, y compris le prospectus, les derniers états financiers et les derniers cours des actions sont disponibles gratuitement sur le site Web www.funds.swisslife-am.com ou au siège social de la Société de gestion.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site Web de la Société de gestion à l'adresse www.funds.swisslife-am.com et comprennent, sans s'y limiter, une description : (i) du calcul de la rémunération et des avantages ; et (ii) des personnes chargées de l'attribution de ladite rémunération et desdits avantages au personnel. Un exemplaire papier de la déclaration concernant la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.
- **Fiscalité** : votre régime fiscal, qui peut dépendre de votre citoyenneté, de votre pays de résidence ou de votre nationalité, peut avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller financier avant d'investir.
- **Responsabilité** : la responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus.
- **Séparation des Compartiments** : le Fonds propose plusieurs Compartiments dont les actifs et passifs sont séparés les uns des autres selon les exigences de la loi. Le prospectus et les états financiers sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.
- **Échange d'actions** : vous pouvez être autorisé à échanger les actions de ce Compartiment contre celles d'une autre catégorie d'actions ou d'un autre Compartiment du Fonds (le cas échéant). Pour vérifier cette possibilité, veuillez vous référer au prospectus.

Le présent Fonds et la Société de gestion sont agréés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16.07.2021.

Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone (EUR) I - Cap (ISIN : LU1247740126)